

UNION INTERPARLEMENTAIRE

126ème Assemblée et réunions connexes

Kampala (Ouganda), 31 mars - 5 avril 2012



Les soins de santé dans des situations de conflit et de violence

Séance d'information publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Mardi 3 avril 2012, 15 h.30 - 17h.30 *Achwa, 1*^{er} étage, KSCC

Que ce soit sous forme d'actes ou de menaces, la violence contre les personnels de santé, les structures médicales et les patients est l'un des défis humanitaires majeurs auquel le monde fait face aujourd'hui. Et pourtant elle passe souvent inaperçue.

Une étude du CICR, basée sur des données recueillies dans 16 pays entre la mi-2008 et la fin de 2010, met en évidence les formes de violence qui entravent la fourniture des soins de santé, qu'il s'agisse d'attaques directes contre les patients, les personnels de santé et les structures médicales – notamment le pillage et l'enlèvement – ou d'arrestations et de refus d'accès aux soins de santé.

Ainsi, il arrive que les personnels de santé ne puissent pas rejoindre leur lieu de travail lorsque des affrontements ont lieu en zone urbaine, que les secouristes soient retardés inutilement aux points de contrôle, que des soldats pénètrent de force dans un hôpital à la recherche d'ennemis ou pour se protéger contre une attaque et que les ambulances soient prises pour cible ou utilisées illégalement pour perpétrer des attaques. Quel que soit le contexte, l'insécurité qui prévaut dans de nombreuses régions du monde fait que des blessés et des malades ne reçoivent pas l'attention médicale à laquelle ils ont droit.

Bien que les actes qui entravent la fourniture des soins de santé soient souvent contraires aux principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et en dépit des nombreux efforts déployés depuis des décennies par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour y mettre un terme, le problème est toujours d'actualité. Il faut absolument y remédier : c'est une question de vie ou de mort pour des milliers de personnes.

En quoi s'agit-il aujourd'hui de l'un des principaux problèmes humanitaires ?

Un acte de violence qui cause des dommages à un hôpital ou entraîne la mort d'un agent de santé a des répercussions multiples et désastreuses, privant de nombreux patients des soins prodigués par l'établissement ou l'agent en question. L'assassinat de six infirmières du CICR et de la Croix-Rouge à Novye Atagi, en Tchétchénie, le 17 décembre 1996, a privé chaque année quelque 2 000 blessés de guerre des soins chirurgicaux dont ils avaient besoin. Les effets d'un seul acte de violence dirigé contre le personnel ou les structures de santé peuvent se répercuter sur des centaines voire des milliers de blessés et de malades.

Le manque d'accès aux soins de santé, exacerbé par les menaces graves et persistantes qui pèsent sur la sécurité et par l'insuffisance chronique des services médicaux, est probablement aujourd'hui l'un des principaux problèmes humanitaires en termes de nombre de personnes touchées.

Que renferme le concept de "soins de santé" ?

Il comprend:

- les hôpitaux, les dispensaires, les postes de premiers secours et les ambulances;
- les personnels de santé travaillant dans des structures médicales, des ambulances ou en tant qu'indépendants;
- toutes les personnes qui se trouvent dans les locaux des structures médicales, y compris les blessés et les malades ainsi que leurs proches;
- le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participant à la fourniture des soins de santé, y compris les volontaires;
- les ONG actives dans le domaine de la santé;
- les structures et le personnel sanitaires militaires.

Que peut-on faire ?

Des solutions concrètes existent, d'autres doivent être élaborées.

Dans la pratique, ces solutions pourraient consister par exemple à appliquer un film plastique sur les fenêtres des hôpitaux pour protéger les patients et les personnels de santé contre les explosions, ou à garantir une meilleure intégration du droit international humanitaire dans les législations nationales et la doctrine militaire.

La séance d'information réunira des experts du CICR et du HCR ainsi que des parlementaires qui débattront des moyens à employer pour sanctuariser les soins de santé dans les situations de conflit et de violence. On y prêtera une attention particulière au rôle que jouent les parlements dans l'adoption des lois et dans le contrôle de leur application en tant que mécanisme propre à assurer la fourniture des soins de santé.